



Editorial

Bonjour à toutes et tous,

Une fin d'année diablement chaude clôture cette saison sportive qui se termine. Pas besoin de faire trop de mouvements pour transpirer....

L'été va nous permettre de faire une pause salvatrice, et septembre arrivera tout doucement avec des animatrices diablement décidées à nous faire bouger, et des participants également volontaires pour repartir sur des mois d'efforts physiques !

Nous, on va se pencher sur PMCS : Tout cela pour que chacun se sente bien dans son corps, bien dans sa tête et bien dans sa vie.

Faites vous plaisir : le parasol, le verre –de jus de fruits- bien frais, et la baignade...

Allez, Bonnes vacances.

Francine

Sommaire

Page 1 : Les dates à retenir
Page 2 : Tarifs 2017/2018, Les formations
Page 3 : SOS, Infos diverses
Page 4 : Infos emploi

Retrouvez- nous sur :
www.sportsante.fr/ffepgv/charentemaritime
www.facebook.com/CodepEpgv.CharenteMaritime

LES DATES A RETENIR

FERMETURE DU SECRETARIAT

Du lundi 24 juillet au mercredi 16 août inclus

DATE DE RENTREE :

Lundi 4 septembre 2017

MARCHE DEPARTEMENTALE :

Dimanche 24 septembre 2017

Cette année, nous vous donnons rendez-vous à SURGERES. Accueil à partir de 9h, distribution de l'en-cas et du cadeau, échauffement puis départ à 10h.

L'apéritif sera offert par le CODEP au retour, puis pique-nique (à apporter) et nous terminerons la journée par des activités conviviales. Action labellisée Sentez-Vous Sport.

Cette journée est ouverte à tous, licenciés ou non.
Et c'est gratuit alors n'hésitez pas à en parler autour de vous.

I-RESEAU

Vendredi 29 septembre 2017

Formation destinée aux dirigeants de clubs. Il y sera vu l'activation du mail EPGV, comment saisir les licences, où trouver les documents utiles... (voir tableau FC page 2)

STAGE DE RENTREE :

Samedi 30 septembre 2017

4 activités seront proposées aux animateurs/trices lors de cette journée : Fitball, Cross training, Gi Gong et Pound. Une fiche d'inscription sera envoyée par mail.

Merci de la compléter et nous la faire parvenir par le moyen de votre choix. Stage gratuit !

ASSEMBLEE GENERALE CODEP:

ATTENTION, CHANGEMENT DE DATE

Samedi 07 octobre 2017

L'AG du CODEP se tiendra à La Rochelle Quartier de St Eloi qui nous accueillera. La convocation sera envoyée aux présidents des clubs début septembre.

SAISIE DES LICENCES :

La saisie des licences par les clubs pour cette saison 2016/2017 n'est plus accessible.
Merci de les envoyer au CODEP pour qui la clôture est prévue mi-juillet.

TARIFS SAISON 2017/2018

Affiliations	
De 0 à 50 licenciés	49 €
De 51 à 100 licenciés	60 €
De 101 à 300 licenciés	70 €
De 301 à 500 licenciés	80 €
501 licenciés et plus	90 €

Licences	
Adultes et dirigeants	22 €
Enfants (- de 18 ans au 01/08/17)	17 €
Animateurs	37 €

Licences Tremplin
A délivrer du 1^{er} mai au 31 août 2018
aux nouveaux licenciés de fin de
saison, et pour les clubs qui
fonctionnent l'été ou organisent des
stages de loisirs. Son coût : 10 €

Revue Fédérale	
Côté Club : Licencié	21 €
Non licencié	26 €

IA Sport + Assurance 10.79 €

Part Départementale
À ajouter au prix de chaque licence
Augmentation votée en AG 2016 :

0.60 €

FORMATIONS CONTINUES 2017/2018

DATES	THEMES
Vendredi 29 septembre	I-Réseau : Saisie des licences, Mail EPGV
Samedi 30 septembre	Stage de Rentrée
Dimanche 15 octobre	Renforcement musculaire
Dimanche 19 novembre	Pilates niveau 1

DATES	THEMES
Dimanche 26 novembre	Remplacement Occasionnel Bénévole (ROB)
Dimanche 17 décembre	Matin : Enchaînements dansés, Step, Aéromove. AM : Body zen
Janvier 2018	Danses collectives
4 vendredis en janv et fév 2018	PMCS : présentation de l'action

Les associations qui souhaitent participer à la formation I-Réseau.Club doivent s'inscrire au plus tard le 15 septembre 2017 au CODEP (mail, téléphone ou courrier).

Attention, à la fin de la formation Remplacement Occasionnellement Bénévole, aucun diplôme ne sera délivré. Il ne s'agit que de pouvoir remplacer son animateur absent une à 2 fois dans la saison.

Pour tout renseignement ou inscription, s'adresser au CODEP : 05 46 74 90 64 ou codep-gv17@epgv.fr

CQP ALS AGEE, BPJEPS et FORMATIONS COMPLEMENTAIRES 2017/2018

Un livret de toutes les formations proposées par la région Nouvelle Aquitaine est en construction.
A réception, le CODEP le fera parvenir aux animateurs/trices et aux clubs.
Pour chaque formation, plusieurs dates et lieux sont proposés.

Pour tout renseignement ou inscription, s'adresser au CODEP Nouvelle Aquitaine :
09 50 54 54 75 ou formationsaquitainepgv@gmail.com

Dates et lieux des positionnements au CQP ALS :

- Limoges : 04/07 ou 05/10/2017
- Poitiers : 28/06 ou 03/10/2017
- Soustou : 03/12/2017 (CQP soustou uniquement)
- Talence : 26/06 ou 21/09/2017

BPJEPS :

Formation en partenariat avec le CREPS de Talence.
Le positionnement se fera mi septembre.
Dates à venir.

Formations Complémentaires proposées:

Basic Tendance	Pilates	Body Zen
Afro Move	Fitball	Cross Training
Bien vieillir		Bien vieillir/Equilibre
Equilibre : où en êtes-vous ?		Sensibilisation mémoire
Module APA		Diabète et surpoids
Enfant : 9 mois / 6 ans		

LE RECYCLAGE POUR LE CQP EST SUPPRIME.

Que ce soit pour un renouvellement ou une création, retrouvez le dossier de la carte professionnelle sur <http://csp.sports.gouv.fr>

SOS ANIMATRICES

Isabelle ULIVIERI 07 87 96 26 53, cherche cours et/ou remplacements public adulte et senior autour de Courçon. Possibilité de nombreuses activités : Cross training, Marche nordique, Acti'march, Pilates 1, Tendance, Obésité, Zumba.

Noria BOUACHI 06 25 40 07 06, cherche cours senior en journée à partir de septembre 2017 autour de Nieulle s/Seudre.

Christelle LE GOFF 07 70 92 71 05 ou 05 46 68 12 25, cherche cours tous publics à maxi 35 km autour de Marans. Libre de suite.

Marie Laure DUPUIS 06 68 77 70 05 cherche cours gym douce (stretching, RM, abdos Gasquet) tous les matins et heure déjeuner, du lundi au vendredi à La Rochelle et 10 km autour.

Jean François ERRABLE 06 48 16 08 62 cherche cours le soir à partir de 19h sur Royan et 15 km autour. Public senior, adulte, personnes en situation de handicap.

Samantha SERREC 06 19 11 44 32 cherche cours GV adulte et senior de préférence à maxi 30 km de St Laurent de Cognac.

Corinne HOFF 05 46 91 16 52 cherche cours adulte tous les après midi sauf vendredi autour de Saintes (15km maxi).

SOS CLUB

Le club de **ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE** cherche animatrice(s) pour ses cours du lundi 17h30/19h30 Senior puis Adulte au gymnase du collège et du mercredi de 17h/18h, Enfant à la salle des fêtes de Brizambourg + de 19h/20h Adultes à la salle Garnier de St Hilaire. TAP possible en plus le lundi (1 à 2h). Contacter Christine CABAUP 06 67 20 20 06

Le club de **CHANIER** cherche animateur/trice pour des cours toniques les lundi et jeudi de 19h à 20h. Contacter Jean Michel GROUSSEAU 06 88 25 51 11

Le club de **ST ROGATIE** cherche animateur/trice pour la rentrée le mercredi 19/20h, gym plutôt douce. Contact : Marinelle LARELLE 0672 61 26 43

BIBLIOTHEQUE ET MATERIEL

Tout matériel emprunté au CODEP (sauf steps) doit être ramené **au plus tard le 30 juin**.

VENTE MATERIEL

Le club de **ST PALAIS SUR MER** vend :

22 médecine ball 2kg : 9€ l'un ou 33€ les 4 ou 80€ les 10

4 médecine ball 3kg : 12€ l'un ou 40€ les 4

7 haltères 2kg : 6€ la paire ou 20€ les 7

20 haltères 1.5kg : 5€ la paire, 22.50€ les 5 ou 40€ les 10

20 haltères 1kg : 3.50€ la paire, 16€ les 5 ou 30€ les 10

Contact : Alain ROSSINI : 06 18 29 27 38

Le club d'**AIGREFEUILLE** vend 20 paires de bracelets lestés à 1kg. 50€ les 10 paires ou 6€ l'une. Contact Annette DJEMIAI 05 46 35 57 81

LOGO EPGV

La reconnaissance visuelle est souvent la plus efficace. Rien de mieux que d'utiliser le logo sur vos affiches, courriers, flyers... pour contribuer à la notoriété de l'EPGV. A demander au CODEP !

LABEL

16. C'est le nombre de clubs qui ont obtenu le Label à ce jour. Du plus ancien, Dompierre sur Charente au plus récent Thairé, félicitations !

ATTESTATION MAIF

Pour toute manifestation ou séjour mis en place en dehors des cours, il est impératif de demander une attestation Maif spéciale. Pour cela, nous faire parvenir par mail ou courrier l'affiche de chaque manifestation prévue. En retour, le CODEP vous transmettra cette attestation.

Attention ! Le matériel acheté par l'association n'est pas assuré par le contrat Maif (affiliation du club). Uniquement le matériel emprunté est couvert.

De même, si la salle prêtée par la mairie est exclusivement utilisée par le club (payant ou non), elle n'est pas couverte. La salle doit être utilisée par plusieurs personnes, associations ou autre pour entrer dans le cadre des garanties Maif.

Si votre club est dans l'un de ces cas (ou les 2), vous devez prendre un complément d'assurance.

40 ANS POUR LA GV DE ST AGNANT

C'est dans une chaleureuse ambiance que la GV de St Agnant a fêté ses 40 ans le vendredi 19 mai.

Après avoir remercié de leur présence Francine Baudin, Présidente du Comité Départemental 17, Sylvie Duc, Secrétaire Administrative du Comité, Michèle Bazin, Maire de St Agnant, ainsi que l'assistance, la Présidente, Pierrette Le Dain, a dressé un bref historique du club.

Née en octobre 1976 sous l'impulsion d'un animateur cantonal, Noël Gaiotti, il a fallu trouver parmi la douzaine d'adhérentes de l'époque, une future animatrice. C'est Colette Fernandez qui a assuré ce rôle bénévolement pendant 20 ans. Encore merci pour son dévouement. Très rapidement, la section s'est affiliée à la Fédération.

Au cours de ces 40 années, bien des choses ont évolué. Les effectifs sont aujourd'hui de 90 dont 5 hommes. Les animateurs sont maintenant salariés. Les techniques, grâce à la formation continue, sont devenues plus performantes.

Francine Baudin a tenu à féliciter le club pour sa longévité, sa régulière progression et son engagement bénévole. Elle a remis à Pierrette Le Dain la plaquette fédérale pour les 40 ans de la Section, ainsi que la médaille d'argent à Dominique Gilardeau pour ses 18 ans de présence au sein du Bureau.

A son tour, Madame le Maire a félicité le club et a souhaité une bonne soirée à l'assistance.

C'est donc un public enthousiaste qui a partagé le délicieux couscous royal et applaudi à l'embrasement du gâteau d'anniversaire décoré du logo de la GV.



LE CERTIFICAT MEDICAL ET L'AUTO QUESTIONNAIRE DE SANTE

L'auto questionnaire de santé vient d'être publié. Vous pouvez le trouver sous le CERFA N° 15699*01. Toutefois, ce document n'ayant pas prévu l'attestation que le pratiquant doit fournir à son club, le service juridique de la FFEPGV a créé son propre document.

Le questionnaire est la réplique exacte du CERFA. L'attestation a été ajoutée en dessous. Il sera ainsi plus facile à votre adhérent de compléter les deux parties.

Attention : les réponses au questionnaire restent confidentielles, seule l'attestation devra être donnée.

Le club vérifiera que le licencié atteste avoir répondu non à toutes les questions pour accepter son adhésion. Dans le cas contraire ou s'il ne donne pas d'attestation, le club exigera un certificat médical.

L'info juridique n° 68 et ses annexes ont été envoyés à tous les clubs par mail et sont à votre disposition au CODEP.

DEPART EN RETRAITE DE L'ANIMATEUR/TRICE

Deux cas possibles :

Le départ à l'initiative du salarié :

Tout salarié ayant atteint 60 ans peut demander à partir à la retraite. Il bénéficie d'une indemnité calculée de la façon suivante :

- Ancienneté > à 10 ans = 1.5 mois de salaire brut
- Ancienneté > à 15 ans = 2 mois de salaire brut
- Ancienneté > à 20 ans = 4 mois de salaire brut
- Ancienneté > à 30 ans = 5 mois de salaire brut

Il y a un délai de préavis à respecter. Deux mois pour la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur si l'ancienneté est supérieure à 10 ans. Un mois pour les autres cas.

MEDECINE DU TRAVAIL

Il est obligatoire d'adhérer à la médecine du travail. Les employeurs peuvent choisir en fonction de la proximité du lieu d'habitation de son salarié par exemple.

Les deux principales sur le département :

APAS : Association pour l'Action Sociale

AST : Association de Santé au Travail

Les clubs employant une même animatrice peuvent signer une convention entre eux. Ainsi, l'animatrice ne se présentera qu'une seule fois au nom d'un seul club à la visite médicale. La fiche d'aptitude délivrée par le médecin sera valable pour chaque club signataire de cette convention.

Si cette visite se fait en dehors des heures de travail, le temps passé (trajet + visite) devra lui être rémunéré (pas de frais kilométriques).

La fiche d'aptitude sert de certificat médical.

La mise à la retraite à l'initiative de l'employeur :

L'employeur peut mettre un salarié à la retraite à partir de 65 ans. L'indemnité se calcule ainsi :

- 1/5 de mois de salaire brut par année d'ancienneté les 5 premières années
- 1/4 de mois de salaire brut par année d'ancienneté de 6 à 10 ans
- 1/3 de mois de salaire brut par année d'ancienneté après 10 ans

COMPLEMENTAIRE SANTE

En cas de contrôle URSSAF, il peut vous être demandé les documents montrant que les démarches pour la complémentaire santé ont été effectuées. Nous vous conseillons fortement, si ce n'est déjà fait, de faire le nécessaire :

- Prendre contact avec un organisme de complémentaire santé (Crédit Mutuel recommandé par la FFEPGV).
- Remettre au(x) salarié(s) (sauf CDD de - de 12 mois) la décision unilatérale, l'attestation d'information, l'émargement, le bulletin de réponse et la présentation des garanties.

Lorsque le salarié refuse cette proposition, quel que soit le motif, il doit fournir à son employeur le bulletin réponse complété et signé et la copie de l'attestation de sa complémentaire santé.

Renseignements plus complets et documents à demander au CODEP.

DSN = Déclarations Sociales Nominatives

Les prélèvements se font au trimestre mais sur votre relevé bancaire, ils apparaissent pour chaque mois.

Les prochains seront effectués en juillet.

Attention, pour la Prévoyance (GNP IPSEC), les clubs devront remplir le document envoyé par Humanis avant paiement.